

Varia

DAESH

LES FEMMES ET LES ENFANTS FRANÇAIS DU CALIFAT

Inès Le Bot

Le 5 juillet 2022, le Quai d'Orsay a annoncé le rapatriement de trente-cinq enfants et seize femmes du camp de Roj, au nord-est de la Syrie. La fin de l'État Islamique a été annoncée en 2019 et pourtant les retours restent un sujet sensible. On peut se poser la question de la raison de cette particularité et quel a été le parcours de ces femmes et de ces enfants avant leur rapatriement.

Revue de la création de l'État Islamique

En avril 2013 Abou Bakr al-Baghdadi rompt définitivement avec *Al-Qaida* pour créer « l'État islamique en Irak et au Levant » (EIIL). À travers cette appellation, il y a une ambition territoriale et un but : devenir le guide universel de la communauté musulmane. Objectif relativement atteint puisque l'armée irakienne est en détresse et le régime syrien fortement contesté ; le résultat en sera l'accumulation de succès militaires et territoriaux de l'EIIL comme à Falloudja (Irak) et à Rakka (Syrie). Les djihadistes, au fil des victoires en viennent ainsi à abolir la frontière entre l'Irak et la Syrie, à lancer des offensives contre les forces gouvernementales et les villes clés de l'Ouest irakien.

C'est en juin 2014 que Abou Bakr al Baghdadi décide de renommer l'organisation en tant qu'« État islamique » (EI) et de se proclamer *Calife* lors d'un prêche à Mossoul¹. L'idéologie de l'EI attire, s'implante, et diverge de son prédécesseur *Al-Qaida*² : « Alors qu'*Al-Qaida* et sa branche syrienne, *Jabhat Al-Nosra* veulent faire triompher le *jihad* global en exportant leur vision de l'islam, de manière à inverser

1. *Sud Ouest*, « Al-Qaïda et Daech : 32 ans de terrorisme islamique », 31 août 2021 ; consult. le 20 septembre 2021, à l'adresse :

<https://www.sudouest.fr/international/al-qaida-et-daech-32-ans-de-terrorisme-islamique-1929364.php>

2. *Le Figaro*, « La planète Al-Qaïda cinq ans après la mort de son leader historique ».

le rapport de force en leur faveur, ce qui seul permettra l'établissement d'un califat définitif et rédempteur ; d'autres, comme Daech aujourd'hui, visent l'établissement d'un califat "ici et maintenant" sur un territoire donné à partir duquel est censé se répandre le *jihâd* global »³, notamment en instaurant la *Charia*⁴. Simultanément, les premières vagues de migrations d'autres pays arrivent sur le territoire, attirées par les ressentiments envers l'occupation étrangère ou l'idéologie religieuse présentée⁵.

Dans un même temps, l'Organisation État islamique doit lutter contre les gouvernements irakiens et syriens, les puissances étrangères occidentales, Russes, les puissances locales chiïtes (l'Iran notamment⁶) et sunnites (comme l'Arabie Saoudite), les Kurdes⁷ (de Syrie principalement) et les autres organisations islamistes (telles qu'Al-Qaïda⁸ après la proclamation du califat et al-Nosra). Ces guerres, mêlant idéologie et territoire, continuent au rythme de l'arrivée de nouveaux combattants étrangers sur le front. C'est à Baghouz que l'EI perd ses derniers morceaux de région en mars 2019 après des mois d'offensives des Forces Démocratiques Syriennes (FDS)⁹, s'ensuit l'élimination totale du califat. Le 10 octobre 2019, Washington

3. A. Moine, « Les aspirations à l'État et au califat de l'"organisation État Islamique" », *Civitas Europa*, 38 (1), 2017, p. 127-152. <https://doi.org/10.3917/civit.038.0127>

4. « Charia » : « La loi islamique, issue des textes scripturaires de la tradition musulmane et des écoles juridiques, qui s'interprète avec plus au moins de rigueur et de littéralisme en fonction du courant religieux dont ceux qui l'appliquent se revendiquent. Cette question a été l'un des principaux points de désaccord méthodologique entre la branche syrienne d'Al-Qaïda et l'État islamique en Syrie. Pour *Jabhat al-Nusra*, la priorité était et est toujours la chute du régime de Bachar el-Assad, l'application de la charia étant considérée comme la finalité, mais seulement une fois Damas vaincue ; pour l'EI, en revanche, dès 2013 la priorité a été la stricte application de la charia sur les zones conquises, sans attendre la chute de Damas » ; D. Thomson, *Les revenants. Ils étaient partis faire le jihad, ils sont de retour en France*, Paris, Le Seuil, 2016, p. 32.)

5. ISW. L'épicentre de l'État islamique [Cartographie 2015].

6. L'Iran intervient au côté du gouvernement irakien et soutient le dirigeant syrien Bachar al-Assad ; vr. A. Moine, *op. cit.*, 2017.

7. « La situation des Kurdes, de Syrie principalement, qui luttent effectivement au sol contre l'OEI reste complexe notamment vis-à-vis de la Turquie qui, contrairement aux pays occidentaux, les considère comme une menace au même titre que Daech. » ; vr. A. Moine, *op. cit.*, 2017, p. 127-152. <https://doi.org/10.3917/civit.038.0127>

8. « Au moment de l'annonce de la création de l'État Islamique en Irak et au Levant le chef du Front *Al-Nosra* refuse cette proposition et s'empresse de prêter allégeance au chef d'Al-Qaïda, Ayman Al-Zawahiri » ; vr. A. Moine, *op. cit.*, 2017.

9. AFP, P. R. A., 22 avril 2020, « Baghouz : le récit de la bataille qui ne devait durer que quelques jours », consult. le 20 septembre 2021. <https://www.leparisien.fr/international/baghouz-le-recit-de-la-bataille-qui-ne-devait-durer-que-quelques-jours-23-03-2019-8038056.php>

annonce la mort du chef de l'EI, al-Baghdadi, tué par les forces américaines dans le nord de la Syrie¹⁰.

Avant Daesh : l'endoctrinement et la radicalisation religieuse

Des analystes ont exposé différents processus de radicalisation. Monsieur Burgat¹¹ a mis l'accent sur le ressenti postcolonial¹² de nombreux jeunes Français d'origine maghrébine. Certains se radicaliseraient par opposition aux ingérences françaises dans le monde musulman, et en réaction à la « stigmatisation » des musulmans en France¹³. Dans son livre *Les Revenants*, David Thomson¹⁴ retranscrit des propos similaires, quand il demande à deux jeunes femmes françaises les raisons qui les ont amenées à rejoindre l'EI, elles évoquent la France comme « une terre d'humiliation » pour des musulmans qui seraient mis de côté, voire exclus des décisions politiques, économiques et médiatiques où l'injonction permanente d'assimilation au nom du mythe universaliste républicain, ne leur permettrait pas une évolution sociale équitable. Une des jeunes femmes interrogées traduit ce sentiment « J'ai toujours eu l'impression d'être inférieure du fait que j'étais musulmane ». Cette remarque est souvent mise en avant par la propagande de recrutement de jeunes filles mais aussi de jeunes hommes *via* les réseaux sociaux. Celle-ci permet aux djihadistes de promouvoir l'idéal d'un État islamique où tous seraient égaux et en paix pour pouvoir vivre et pratiquer librement leur vision de l'Islam. Ainsi, les débats en France sur le port du voile ou du burkini par exemple seraient un facteur de clivage entre musulmans et société française. Cette interprétation de la remise en question de la religion à travers un vêtement intensifie ce sentiment de non- appartenance à la société occidentale et au rejet de cette dernière. Les recruteurs utilisent ces questionnements idéologiques, et les politiques qui peuvent en découler pour appuyer leur propos religieux, leur propagande et ainsi attirer de nouvelles recrues.

10. *Sud Ouest*, 31 août 2021, « Al-Qaïda et Daech : 32 ans de terrorisme islamique », consult. le 20 septembre 2021, à l'adresse :

<https://www.sudouest.fr/international/al-qaïda-et-daech-32-ans-de-terrorisme-islamique> 1929364.php

11. Directeur de recherche au Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) depuis 2016, chercheur à l'Institut de Recherche et d'étude sur les Mondes Arabes et Musulmans (IREMAM) ; l'essentiel de ses travaux est consacré à l'étude des dynamiques politiques et des tendances islamiques dans le monde arabe.

12. F. Burgat, *Comprendre l'islam politique*, Paris, La Découverte, 2016.

13. https://www.ifri.org/sites/default/files/atoms/files/hecker_djihadistes_un_jour_toujours_2021.pdf

14. Thomson, D., *Les revenants...*, *op. cit.*

Fethi Benslama¹⁵ a théorisé la figure du « surmusulman » qui représenterait les « musulmans qui veulent être plus musulmans que les musulmans qu'ils sont »¹⁶. Le psychanalyste étoffe cette idée en expliquant que « pour ces fundamentalistes, l'ennemi de l'islam, c'est le musulman lui-même. Certes, il y a l'ennemi extérieur – l'Occidental, le laïc –, mais le plus dangereux c'est l'ennemi intérieur, celui qui se renie ». Il compare alors cet ennemi intérieur avec ce que Freud nommait le « surmoi ». Sous surveillance permanente, la moindre déviation morale provoquerait la culpabilité. C'est pourquoi le sujet fera plus pour expier ses péchés et montrer sa loyauté. Mais cela ne suffit jamais, ces musulmans veulent être musulmans plus que les autres musulmans. On voit alors une démultiplication de signes extérieurs religieux : marques corporelles et vestimentaires, l'obsession de la pureté, pouvant même conduire à une défense agressive de la religion.

L'endoctrinement des enfants est différent, ils apprennent que la religion doit dicter leurs choix de vie. Ces préceptes véhiculés par l'EI font croire aux enfants qu'écouter de la musique, par exemple, entrave le principe d'unicité à Dieu et donc qu'il faudrait se couper de toute création de l'humain. Ils instaurent ainsi une culture de l'interdit, de la restriction mais aussi de la peur, ces enfants vont ainsi se priver et on assiste alors à une désincarnation du corps pour ne rien ressentir. Dans cet endoctrinement on retrouve une dimension relationnelle : le groupe radical devient le seul espace où la personne se sent rassurée et il devient une famille de substitution où elle se sent protégée. Cela crée une exaltation de groupe, c'est-à-dire une uniformisation des enfants pour qu'ils soient les mêmes, avec les mêmes sensations et les mêmes sentiments. Comment cela est-il mis en place ? Par la destruction des effets personnels pour les rendre similaires, la teinture en noir des cheveux, des habits identiques. Ainsi, quand les jeunes garçons entrent dans les camps d'entraînement (vers 7 ans), ils vont suivre une préparation intensive comme de vrais soldats avec notamment des réveils tôt pour s'entraîner. Il se forme alors une sorte de cohésion d'équipe qui accentue la sensation de force à travers l'uniformité des enfants. Le groupe va alors se proclamer comme une famille de substitution,

15. Psychanalyste, professeur de psychologie clinique à l'université Paris-Diderot

16. F. Benslama, « Le "surmusulman", cette figure produite par l'islamisme », 4 novembre 2016, cons. le 7 août 2021, à l'adresse :

<https://www.humanite.fr/fethi-benslama-le-surmusulman-cette-figure-produite-par-lislamisme-619723>

ainsi il a la plus haute place dans le schéma mental des enfants. Cette désinhibition des enfants permet la normalisation de la cruauté entre eux et envers les autres¹⁷.

Daesh : les départs

En mai 2016, on comptait plus de 1.900 Français impliqués dans les filières djihadistes, dont 600 présents en zone Irako-syrienne, parmi eux, 250 femmes¹⁸. Ce nombre peut paraître peu dans les chiffres donnés, toutefois il faut prendre en compte qu'elles font partie intégrante de la société créée par Daesh. Elles sont d'ailleurs endoctrinées puis incitées à partir rejoindre l'État islamique comme les hommes.

Dounia Bouzar et Marie Martin ont nommé et défini les raisons types¹⁹ qui poussent les femmes à quitter leur pays d'origine.

Les trois mythes les plus courants sont :

- « Daeshland », qui représente la volonté de rejoindre une société islamique utopique. Les femmes cherchent à améliorer leur qualité de vie autour du concept de *Hijra*²⁰, elles quittent ainsi une société corrompue à leurs yeux pour rejoindre une organisation qui défend les valeurs d'unité et de fraternité. Seul le « vrai » Islam permet alors son application.
- « Mère Térésa », représente une quête humanitaire, elle aussi utopique. Le motif de ces femmes est souvent de sauver les enfants bombardés par Bashar el- Assad. Cette raison a été utilisée par beaucoup de revenantes pour justifier leur départ et nuancer leur implication au sein de l'EI.
- La dernière est la « Belle au bois dormant », et représente la quête d'un conjoint idéal, elles idéalisent le comportement protecteur et vaillant des combattants musulmans. Une fois sur place, la désillusion est rapide : elles vivent sous la coupe d'un mari, l'espérance de vie des combattants au sein de l'EI est réduite et une femme peut se marier à un conjoint différent dès que son mari décède, de plus la polygamie est autorisée pour les hommes.

17. Entretien par téléphonique avec Madame Dounia Bouzar, le 2 mars 2021.

18. *Slug News*, 27 juin 2017, « L'histoire de Marie, de retour de l'enfer de Daesh », cons. à l'adresse : <http://www.slate.fr/story/147660/marie-de-retour-de-lenfer-de-daech>

19. M. Hecker, février 2021, *Djihadistes un jour, djihadistes toujours ? Un programme de déradicalisation vu de l'intérieur*, IFRI, cons. à l'adresse :

https://www.ifri.org/sites/default/files/atoms/files/hecker_djihadistes_un_jour_toujours_2021.pdf

20. Déménager en terres musulmanes pour pratiquer un islam sain.

Lors d'un entretien, Géraldine Casutt²¹ module ces théories en expliquant qu'il est facile de sous-estimer la femme car elle est considérée comme passive ou réduite à un niveau émotionnel. Dire qu'une femme tombe amoureuse d'un homme, puis part en Syrie, signifierait que sans cette perspective de mariage, elles ne partiraient peut-être jamais. C'est aussi ignorer un argument principal du djihad : le mariage n'a pas forcément un but romantique. Les femmes célibataires ne peuvent pas exister dans la communauté djihadiste, si vous voulez participer à ce projet en tant que femme, il faut avoir le statut d'épouse ou de mère, sinon vous ne pourrez pas aider, par conséquent, le mariage est une condition d'entrée, surtout pour obtenir un tuteur masculin. Cela peut être compliqué à assimiler, car il est difficile d'accepter que les femmes occidentales puissent choisir délibérément cette position. Le djihadisme féminin ne saurait donc s'appréhender sous un seul prisme.

Dans une analyse psychologique des djihadistes, Michel Benezech explique qu'il n'y a pas de profil psychologique spécifique aux personnes qui partent, il n'y a d'ailleurs pas plus de troubles mentaux chez les djihadistes étudiés que dans la population générale. S'il n'y a pas de profil particulier, il y a été noté tout de même une récurrence chez les terroristes étudiés, cela a été nommé « fragilité existentielle ». Ce terme représente la difficulté d'avoir un but salutaire dans leur vie avant d'épouser l'Islam qui leur en donne un. Ce manque peut rendre les personnes concernées non seulement plus réceptives à adopter un nouveau mode de vie mais aussi à accepter d'exécuter des tâches déshabituées (meurtres, violence, abus sexuels, etc.)²².

La question des enfants est différente, ceux qui rentrent ont moins de 14 ans, ils ont suivi leurs parents ou sont nés sur le sol syrien ou iraquien. En 2016, on comptait 420 enfants dont un tiers né sur place sans aucune existence administrative, élevés et socialisés dans un conditionnement au djihadisme.

Au sein de Daesh : le rôle des femmes et des enfants

L'EI reste une société où chacun a un rôle à jouer pour la faire fonctionner, les hommes, mais aussi les femmes et les enfants. Les hommes sont pour la plupart

21. Entretien par vidéo-conférence avec Géraldine Casutt, le 10 juin 2021 ; Madame Casutt est doctorante en sociologie des religions à l'Université de Fribourg (Suisse) et à l'EHESS (Paris) son sujet de thèse : *Les femmes musulmanes dans l'ombre du jihad : une « armée de roses » entre soutien visible et invisible à l'utopie jihadiste dans une conception féminine du « fard al ayn »*

22. Fédération française de psychiatrie. (2020, janvier). *Psychiatrie et Radicalisation*. Vt. Résumé des Auditions. Consulté à l'adresse :

<https://www.cipdr.gouv.fr/wp-content/uploads/2020/07/FFP-Annexe-R.sum.sdes-Auditions-rapport-final-Janvier2020- au-26022020.pdf>

des combattants, leur rôle dans la société reste plus connu. Pour les femmes et les enfants, il a été plus compliqué pour l'occident de comprendre leur place et surtout de les considérer comme faisant partie intégrante de Daesh.

Pour certains, le rôle des femmes est considéré comme passif, toutefois, une fois mariées, sous tutelle masculine, elles créent les futurs combattants. La maternité devient alors un moyen de pérenniser une idéologie, mais aussi d'institutionnaliser ces futurs guerriers. La mission principale des femmes est donc d'élever la prochaine génération du *Jihad*. Elles restent ainsi pour la plupart au foyer, exception faite pour les plus diplômées qui peuvent apporter un soutien logistique en s'occupant des blessés, ou en communiquant la propagande de Daesh pour recruter.

Le rôle domestique est mis en valeur et présenté comme un rôle justifié idéologiquement. Comme le déclare le *Manifeste sur les femmes musulmanes*, écrit par la Brigade *Al-Khansaa* « [L]a femme a été créée pour peupler la Terre, de même que l'homme. Mais, comme Dieu l'a voulu, elle a été créée à partir d'Adam et pour Adam. De plus, son créateur a décidé qu'il n'y avait pas de plus grande responsabilité pour elle que d'être une épouse pour son mari. [...] La grandeur de sa position, le but de son existence est le devoir divin de maternité »²³.

Un nouveau rôle pourrait être tenu par les femmes dans les conflits et reste une piste à creuser : leur militarisation. Pour le moment, une seule unité paramilitaire a été identifiée et c'est celle de la police islamique des femmes « *hisbah* des femmes »²⁴ ou *Al-Khansaa* au sein desquelles de nombreuses exactions et crimes de guerre ont été recensés contre des « prises de guerres féminines » à la suite de *razzias*. En effet, parmi les témoignages étudiés, certaines exposaient clairement vouloir devenir des combattantes. Une autre preuve que les femmes pourraient être amenées à s'investir dans les combats et qu'elles ne resteront pas toujours au second plan des conflits armés de l'EI : en guise de cadeau de mariage, pour se défendre en cas d'attaque et éviter les enlèvements, elles reçoivent toutes une ceinture explosive et une kalachnikov. Les femmes prennent aussi la parole et revendiquent de plus en plus le droit à l'attentat suicide, devenir kamikaze leur permettrait d'accéder au rang de martyr afin, par la suite, d'atteindre le paradis. Toutefois, les femmes qui ont demandé à

23. *Women of the Islamic State: A Manifesto on Women by the Al-Khansaa Brigade*, trad. C. Winter, Fondation Quilliam, février 2015, p. 17-18.

<http://www.quilliamfoundation.org/wp/wpcontent/uploads/publications/free/women-of-the-islamic-state3.pdf>

24. Thomson, D., *op. cit.*

s'inscrire sur les listes d'attentes pour commettre un attentat (*dogma*) se voient refuser cette place par les émirs, cela n'empêche pas celles intéressées par cette mort de s'imaginer en action ou d'encourager leurs maris ou leurs enfants à le faire.

Les femmes, bien qu'ayant un rôle définit clairement questionnent sur un potentiel futur en tant que kamikazes ou combattantes en Syrie, en Irak mais potentiellement aussi en France.

Les enfants, bien qu'ayant un rôle minime dans cette société, sont élevés pour être le futur du califat. Les rôles sont spécifiques et divergent en fonction des sexes, cela leur est inculqué dès leur plus jeune âge. À six ans par exemple les garçons engagés dans les *Ashbal al-Khilafah* (les « Lionceaux du Califat ») sont envoyés dans des camps où ils reçoivent un entraînement idéologique et militaire. Selon des rapports du Conseil de sécurité de l'ONU, les enfants garçons ont pour rôle de porter des armes, de surveiller des points stratégiques, d'arrêter des civils et d'être des kamikazes. Ces enfants ne subissent pas uniquement la violence dont ils ont été témoins et à laquelle ils ont pu contribuer, mais avoir vécu la guerre a perturbé voire compromis leur développement social, moral, émotionnel et cognitif normal.

De leur côté, les petites filles suivent une éducation domestique et découvrent comment subvenir aux besoins de leurs futurs maris, éduquer leurs enfants dans l'idéologie de Daesh, gérer leur foyer et satisfaire les besoins de leur famille. Comme pour les femmes adultes, Daesh applique des règles très strictes aux filles : elles doivent être entièrement voilées en public dès l'âge de neuf ans, rester cachées et ne jamais quitter la maison (sauf dans des cas exceptionnels et lorsqu'elles sont accompagnées d'un *mahram*²⁵).

Finalement, il faut souligner que les enfants occupent une place de plus en plus prépondérante dans la propagande de Daesh. Diverses vidéos et images diffusées et partagées en ligne présentent de jeunes garçons en train d'assassiner des prisonniers, avec des armes à feu ou en les décapitant. Ce type de propagande fait partie de la politique de Daesh qui cherche à éveiller l'attention par le biais d'images choquantes²⁶.

25. Tuteur masculin

26. Comité d'experts sur le terrorisme (CODEXTER), *Les rôles des femmes au sein de Daesh. Document de réflexion*, octobre 2016, cons. à l'adresse : <https://rm.coe.int/16806bd5e1>

Les milieux politiques et judiciaires occidentaux se sont fait une vision idéale et biaisée de la femme jusqu'à la fin de l'année 2016, les amenant à les considérer comme des victimes. Cette idée a permis aux premières revenantes de rentrer en France sans être inquiétées de poursuites, ni aux enfants d'être suivis psychologiquement. Pour Madame Casutt²⁷, si depuis le début des départs, nous avons intégré la partie violente et l'investissement idéologique de ces femmes, nous aurions pu mieux comprendre le djihadisme. Ce manque peut venir de l'incapacité d'assimiler le féminin et l'enfant à un domaine de violence. Ainsi, selon la sociologue, si les femmes et les enfants avaient été rapatriés directement après la chute Baghouz, ceux emprunts de l'idéologie radicale ne se seraient pas retrouvés ensemble dans des camps et ainsi l'embrigadement aurait pu être endigué rapidement.

Après Daesh : Ceux qui restent

C'est pendant l'été 2016, qu'on remarque la diminution des départs, toutefois cela n'engendre pas un flux conséquent de retour puisque 700 Français sont encore sur place, la moitié sont des femmes. Sur le nombre de Français ayant rejoint L'« État islamique en Irak et au Levant », un cinquième a été tué et un autre cinquième est rentré. Lorsqu'en 2019, les forces Kurdes annoncent la fin du califat, une réduction conséquente du territoire islamiste est déjà observée sans que cela ne signifie la fin définitive de l'idéologie. Les Français vivant encore en Syrie ou en Irak se retrouvent soit emprisonnés (pour les hommes), soit dans des camps dirigés par les Kurdes.

On compte plus de 400 enfants, dont un tiers né sur le territoire français, encore présents en Syrie en 2020, ils ont été conditionnés et socialisés dans le djihadisme et pour la plupart n'ont pas d'existence civile en France ce qui n'aide ni leur recensement, ni leur retour²⁸. Il faut rappeler aussi que sur environ 200 retours²⁹ de Syrie, on compte environ une vingtaine de femmes ; en effet, ne pouvant pas se déplacer sans un tuteur masculin il est compliqué pour elles de quitter les rangs djihadistes contrairement aux hommes.

27. Entretien par vidéo-conférence avec Géraldine Casutt, le 10 juin 2021

28. D. Thomson, *op. cit.*

29. R. Barrett, "Highest numbers of Foreign Fighters who have gone to Syria or Iraq" [graphique], octobre 2017b, cons. à l'adresse :

<https://radical.hypotheses.org/files/2018/01/Beyond-the-Caliphate-Foreign-Fighters-and-the-Threat-of-Returnees-TSC-Report-October-2017.pdf>

Aujourd'hui, un certain nombre de femmes et d'enfants ne sont pas rentrées en France et ont été placées dans des camps de migrants sous l'autorité Kurde. Ces camps sont critiqués à cause de problèmes sanitaires. En effet, les Syriens, Français, Belges etc., sont regroupés dans des logements sommaires et des tensions peuvent apparaître. L'une des menaces qui inquiète le plus les autorités reste le risque d'une nouvelle vague de radicalisation qui pourrait entraîner les camps à devenir de micro-califats, l'autre risque est l'organisation d'attentat sur le sol des ressortissants lors de leurs retour. Il faut noter que toutes les femmes des camps ne sont plus fidèles à l'État islamique, un certain nombre étaient mineures à leur arrivée en Syrie, d'autres ont suivi leur mari, un nombre élevé veut revenir dans leur pays d'origine. Selon un membre des services de sécurité kurde, elles sont environ 20 % à espérer ainsi un retour. Il explique aussi que certaines ont abandonné le voile, fument ou écoutent de la musique en cachette, à contre-pied de ce qui était appris et imposé sous Daesh³⁰. La menace de femmes djihadistes reste toutefois présente car certaines ne veulent pas rentrer. C'est le cas de Mylène Foucre (maintenant appelée Fatima) dans le camp de Roj qui est la « femme du martyr » Fabien Clain. Dorothee Maquere (maintenant appelée Khadija), la veuve de Jean-Michel Clain (le frère de Fabien) ainsi qu'Amélie Grondin, la demi-sœur de Fabien Clain ne veulent absolument rentrer en France et ce n'est pas par peur du jugement une fois sur le territoire français³¹, Mylène et Amel confient ne pas souhaiter être rapatriées parce que cela signifierait abandonner la religion, et de ce fait devenir des mécréantes. Pour elles, les camps sont une épreuve d'*Allah*, il faut alors attendre la délivrance de leurs frères, qui se battent pour elles à l'extérieur, en restant en Syrie, elles ont ainsi une chance de rester libres.

Malgré des rappels à l'ordre de la part de l'ONU et de la Commission nationale consultative des droits de l'homme qui appelaient le gouvernement à rapatrier au plus vite les enfants français retenus dans les camps, les autorités n'ont pas procédé aux rapatriements massifs, préférant une politique du cas par cas. Laisant des ressortissants sous l'autorité de pays extérieurs. Pourtant « Les enfants détenus (...), dont beaucoup ont moins de 6 ans, parviennent à peine à survivre, se trouvent dans

30. N. Delesalle, « Syrie : on a retrouvé les femmes du clan qui a fait trembler la France », 26 juin 2021, cons. le 3 août 2021, à l'adresse : <https://www.parismatch.com/Actu/International/Syrie-on-a-retrouve-les-femmes-du-clanqui-a-fait-trembler-la-France-1744671#>

31. Lettre diffusée sur internet, septembre 2021b, cons. à l'adresse : <https://www.yabiladi.com/articles/details/113002/nous-voulons-plus-etre-francais.html>. T. Lévêque, C. Monnier, F. Meurisse, « Moi... », *op. cit.*

une zone de guerre, vivent dans des conditions sanitaires inhumaines et ne peuvent satisfaire leurs besoins essentiels (eau, nourriture et soins de santé), ce qui les expose à un risque imminent pour leur santé et pour leur vie. Ces enfants, confinés dans des tentes, vivent dans des conditions extrêmement précaires »³².

Pour le magistrat David De Pas³³, il est important de les rapatrier car « l'instabilité géopolitique de la région et la porosité de ce qu'il reste des camps kurdes laissent redouter deux choses : d'une part, des migrations incontrôlées des djihadistes vers l'Europe avec le risque d'attentat par des personnes très idéologisées, et, d'autre part, la reconstitution de groupes terroristes combattants particulièrement aguerris et déterminés dans la région »³⁴. L'opinion publique reste un frein pour les actions du gouvernement et pousse les politiques à agir lentement. Le contexte sanitaire lié au Covid-19 ayant de plus, relégué ce débat en second plan.

Ceux qui rentrent en France

Selon un bilan révélé par *Le Figaro*, 134 enfants sont rentrés avec leurs parents ou leur mère, en cas de retour volontaire – notamment *via* la Turquie –, donc dans des circonstances distinctes. Ce rapport estime qu'en tout 169 enfants sont revenus dont 35 étaient dans des camps dirigés par les Kurdes, il resterait sur place 200 à 300 enfants français ou nés de parents français, la plupart vivent dans les camps de Roj et d'Al-Hol³⁵, sous contrôle kurde, dans le nord-est de la Syrie. La majorité de ces jeunes enfants ont moins de 6 ans ce qui signifie qu'ils étaient encore trop jeunes pour avoir été embrigadés et formés lors de la chute de Daesh.

Les retours sont organisés et facilités aujourd'hui grâce aux liens diplomatiques entre la France et les pays de transit. Ainsi, le « protocole Cazeneuve »³⁶ a été mis en place en 2014 par l'ancien ministre de l'Intérieur Bernard Cazeneuve

32. *Ibid.*

33. Coordonnateur du pôle antiterroriste au tribunal de Paris.

34. Afp, L. A. « Ne pas rapatrier les djihadistes retenus en Syrie, un risque de sécurité pour la France », 19 octobre 2019, cons. à l'adresse :

<https://www.nouvelobs.com/monde/20191019.OBS20013/ne-pas-rapatrierlesdjidahistes-retenus-en-syrie-un-risque-de-securite-pour-la-france.html>

35. *La Croix*, « En Syrie, dans les camps de familles djihadistes », 31 juillet 2019, cons. à l'adresse : <https://www.la-croix.com/Monde/Moyen-Orient/En-Syrie-camps-familles-djidahistes-2019-07-31-1201038634>

36. *Turquie - prendre acte d'une relation plus difficile, maintenir un dialogue exigeant et constructif.* (s. d.). cons. le 22 septembre 2021, à l'adresse :

<https://www.senat.fr/rap/r18-629/r18-62914.html>

en coopération avec la Turquie (pays de transit pour la plupart des revenants). Il a été créé afin d'améliorer la prise en charge des revenants et leur jugement, ainsi, lorsqu'un ressortissant français est extradé de Turquie, la France doit être mise au courant pour que la police française, envoyée à Ankara, puisse conduire les djihadistes jusqu'à l'embarquement dans l'avion, après l'arrivée des djihadistes en France, ils sont pris en charge par la justice³⁷.

La France est apte à juger les revenants car il y a un principe, en vertu duquel les juridictions et la loi pénale française s'appliquent à tout individu (ressortissant français à l'étranger) qui est soupçonné d'avoir commis un crime à l'étranger. Le pays peut juger, car il s'agit de ressortissants français, mais aussi car l'infraction qui les vise, « association de malfaiteurs à des fins terroristes criminelles »³⁸, a commencé sur le territoire, elle est caractérisée dès que la personne prépare son départ vers les zones de combat. Par ailleurs, selon le Code pénal³⁹, « la loi française s'applique aux crimes et délits qualifiés d'actes de terrorisme [...] commis à l'étranger par un Français ».

Après 2016 et l'affaire des bombonnes de gaz, un durcissement vis-à-vis du retour des femmes s'opère et les poursuites augmentent⁴⁰. Les candidates au retour sont arrêtées, jugées et condamnées pour association de malfaiteurs terroriste. La question du genre, en faveur des femmes avant 2016, devient un élément aggravant de sévérité, car l'autorité judiciaire considère que les femmes sont impliquées au même titre que les hommes. Le parquet construit alors une échelle des peines et une nouvelle jurisprudence pour des condamnations plus longues sans possibilité de remise de peine pour la plupart.

Les mères, elles, sont placées en détention provisoire directement pour pouvoir être jugées par la suite. Les femmes arrivant sur le sol français ne racontent pas forcément la vérité ou arrangent leur discours pour limiter leur implication au sein de l'EI. Hélène Bazex interroge alors la véracité du diagnostic à cause de ces nombreuses dissimulations ; il est plus complexe d'évaluer une personne et son

37. M. Rubetti, « Épouses de djihadistes renvoyées en France : comment fonctionne le "protocole Cazeneuve" », 10 décembre 2019, consult. le 18 août 2021, à l'adresse :

<https://www.lefigaro.fr/international/epousededjihadistes-renvoyees-en-france-comment-fonctionne-le-protocole-cazeneuve-20191209>

38. Code Pénal, art. 421-1 à 421-8, Légifrance

39. Code Pénal, art. 111-1 à 113-14, Légifrance

40. *Idem*

<https://www.cipdr.gouv.fr/wp-content/uploads/2020/07/FFP-Annexe-Résumés-des-Auditions-rapport-final-Janvier2020-au-26022020.pdf>, p. 63

implication dans l'organisation terroriste lorsque celle-ci montre différentes facettes de sa personne⁴¹.

Les instances judiciaires aussi se sont adaptées à cette nouvelle menace et un pôle antiterroriste a été créé à Paris. Un dispositif législatif comme la loi n° 2001-1062 du 15 novembre 2001 relative à la sécurité quotidienne permet aussi de combattre le terrorisme.

- Elle « - permet la fouille des véhicules par des officiers et agents de police judiciaire sur réquisition du procureur de la République ;
- autorise sous certaines conditions des perquisitions au cours d'enquêtes préliminaires ;
 - prévoit la possibilité pour les agents d'entreprises de sécurité de procéder à des fouilles de bagages et à des palpations de sécurité ;
 - régleme la conservation des données de communication avec l'obligation pour les opérateurs de télécommunication de conserver certaines données pour la recherche et la constatation d'infractions pénales ;
 - autorise les auditions, interrogatoires et confrontations à distance par l'utilisation de moyens de télécommunication adaptés »⁴².

On assiste alors à l'installation de structures spécialisées dans la prise en charge du terrorisme, le but est de désengorger les autres institutions judiciaires en créant une compétence supplémentaire. Un ministère public est dédié à la lutte contre le terrorisme, il se consacre uniquement à ce contentieux puisque le nombre de procédures liées aux départs ou aux retours de Français sur la zone irako-syrienne est conséquent⁴³. D'autres structures spécialisées ont été créées au sein du tribunal de grande instance de Paris, de la direction centrale de la police judiciaire et de la direction centrale des renseignements généraux du ministère de l'intérieur. Cela

41. Fédération française de psychiatrie, *Psychiatrie et Radicalisation, Annexe Résumé des Auditions*, janvier 2020, 67, cons. à l'adresse : <https://www.cipdr.gouv.fr/wp-content/uploads/2020/07/FFP-Annexe-R.sum.s-des-Auditions-rapport-final-Janvier2020-au-26022020.pdf>

42. *Quels métiers pour quelle justice ?*, 2020 ; cons. le 19 août 2021, à l'adresse : <https://www.senat.fr/rap/r01-345/r01-34598.html>

43. Ministère de la Justice, Art. 69, Le Parquet National Antiterroriste (PNAT), 1^{er} janvier 2020, cons. le 22 septembre 2021, à l'adresse : http://www.textes.justice.gouv.fr/art_pix/Article_69_Parquet_national_antiterroriste_190324_V1.pdf

était nécessaire pour le traitement de la question terroriste puisque des spécialistes effectuent les investigations, elles peuvent être policières ou judiciaires, il faut alors que les institutions puissent communiquer rapidement et efficacement.

Les prisons aussi se sont adaptées à ces nouvelles détenues. En 2021, un centre pénitentiaire de femmes à Rennes a intégré un quartier de prise en charge de la radicalisation (QPR). Le but est de ne pas mélanger des femmes toujours potentiellement radicalisées avec des détenues de droit commun afin d'éviter tout prosélytisme. Le programme PAIRS permet d'amorcer le désengagement idéologique chez les détenues les plus radicales. À la fin de leur peine un suivi socio-judiciaire permet de s'assurer de la réinsertion de ces femmes en France. Le but n'est plus de sortir un individu de sa radicalité religieuse en lui présentant une vision normative de l'Islam. À la place, il y a une tentative de l'extraire d'une radicalité violente avec des programmes d'accompagnement et d'évaluation⁴⁴.

Dans le livre de David Thomson, Zoubeir explique ne pas croire en ce concept de « déradicalisation » ; selon lui, c'est même devenu un *business* qui pourtant ne s'est pas illustré par des résultats concluants. La France a dépensé plus d'un million d'euros de fonds public dans ces programmes entre fin 2014 et fin 2015. Pour Zoubeir, cet argent est « jeté par les fenêtres. Je ne vois pas comment on peut déradicaliser ces gens, sachant qu'eux ne se considèrent pas comme des radicaux, mais comme des musulmans en conformité avec ce qu'ils suivent, c'est-à-dire le Coran et la Sunnah⁴⁵, et on ne va pas déradicaliser ces gens-là avec des imams qui se disent républicains, alors que la religion s'oppose complètement à la République ».

Pour les plus jeunes, les retours peuvent être plus difficiles. Quand ils arrivent en France la plupart sont soit orphelins soit accompagnés de leur mères, les familles entières rentrent très rarement. À l'arrivée à l'aéroport, il y a une prise en charge médicale qui permet de traiter les urgences, au besoin, vient ensuite la séparation pour les enfants revenus accompagnés de parents, les adultes partent en garde à vue alors que les mineurs sont accueillis par l'ASE⁴⁶ et une famille d'accueil pour une

44. D. Thomson, *op. cit.*

45. « Les deux socles fondamentaux de l'islam sunnite sont le Coran et la *Sunnah*, qui lui a donné son nom. Source législative, théologique et politique du sunnisme, le terme, qui pourrait se traduire par "la règle" divine, est la somme de milliers de hadith qui reconstituent la biographie, les paroles, les actes et les recommandations du prophète Mohamed, transmis oralement par ses compagnons, après sa mort, puis rapportés par des imams médiévaux. » D. Thomson, *Les revenants...*, *op. cit.*

46. « L'Aide sociale à l'enfance (Ase) est un service du Département en faveur de l'enfance et des familles. Elle s'adresse aux familles qui ont des difficultés éducatives ou matérielles aiguës. Selon la

prise en charge immédiate⁴⁷. Cette rupture du cadre familial dès leur arrivée peut entraîner une perte de repère.

Pour certains jeunes revenants, les grands-parents se font connaître pour en assumer la garde et l'éducation. Cette mesure est possible mais uniquement après que les enfants ont été examinés, pris en charge médicalement et que les grands-parents aient aussi fait l'objet d'une mesure judiciaire d'investigation éducative (MJIE), confiée exceptionnellement à la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ). Une enquête est ainsi ouverte pour s'assurer qu'ils ne sont pas eux-mêmes logiquement radicalisés, qu'ils sont en mesure d'accueillir les petits-enfants. Cette demande peut, en conséquence, prendre du temps avant d'être accordée.

Avant d'engager un processus de déradicalisation ou de réinsertion dans la société occidentale, les enfants passent par des tests pour évaluer leurs besoins physiques, psychiques ou pédiatriques afin de pouvoir non seulement cerner leur problématique et surtout de les comprendre pour mieux les aider. À la fin des trois mois de suivi, il y a une indication de soins pour tous les enfants, la prise en charge indiquée peut être psychothérapeutique, psychomotrice et orthophonique⁴⁸. La scolarisation est un facteur important aussi dans la réinsertion, être inclus dans un processus éducatif permet le bien-être psychosocial de l'enfant, il ne se sent pas à part des autres et est moins enclin à développer la haine de l'autre due à cette mise à l'écart⁴⁹. Les enfants sont plus donc enclins à s'intégrer dans la société occidentale, ils s'adaptent à l'environnement dans lequel ils évoluent.

L'État islamique a subi un déclin militaire et médiatique depuis 2019, il continue tout de même d'exister sous une autre forme et propage son message. Plus

situation familiale, l'Ase et ses partenaires peuvent apporter des aides aux familles qui ont besoin d'un accompagnement pour assurer l'éducation de leurs enfants. » (« Qu'est-ce que l'aide sociale à l'enfance (Ase) ? (2020) » ; cons. le 17 août 2021, à l'adresse :

<https://parents.loire-atlantique.fr/la-vie-des-familles/les-familles-face/aux-difficultes-educatives/l-aide-sociale-a-l-enfance/qu-est-ce-que-l-aide-sociale-a-l-enfance-ase/>)

47. Fédération française de psychiatrie, *Psychiatrie et Radicalisation, Annexe Résumé des Auditions*, janvier 2020, p. 63. Consulté à l'adresse :

<https://www.cipdr.gouv.fr/wp-content/uploads/2020/07/FFP-Annexe-R.sum.s-des-Auditions-rapport-final-Janvier2020-au-26022020.pdf>

48. *Ibidem*.

49. Réseau de sensibilisation à la radicalisation (RSR), *Retour des enfants dans leur pays d'origine après un séjour dans des zones de conflit*, novembre 2016, RAN Center of Excellence, p. 3 ; cons. à l'adresse : https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/default/files/what-wedo/networks/radicalisation_awareness_network/ranpapers/docs/issue_paper_child_returnees_from_conflict_zones_112016_fr.pdf

discrète, l'organisation continue de laisser des signes comme des vidéos pour ses partisans. Certains des rebelles ont désertés, d'autres se cachent en attendant une résurgence sur le territoire. Les sanctions à l'égard de ceux qui reviennent dans leur pays d'origine ou ceux qui font l'apologie du terrorisme sont de plus en plus sévères, l'époque de la fierté du djihadiste exhibant son visage sur les réseaux est donc révolue. C'est la fin de l'euphorie.

Aujourd'hui, la France pourrait accueillir et prendre en charge les femmes et les enfants revenants, le dernier barrage reste celui des transferts entre les camps kurdes et la France. Actions ralenties non seulement par l'épidémie du COVID-19, qui a tourné le gouvernement et les centres de soins vers une urgence immédiate et une forte demande, mais aussi par l'opinion publique qui s'oppose en masse au retour et au jugement des ressortissants en laissant la procédure de condamnation à des pays tiers. ■